

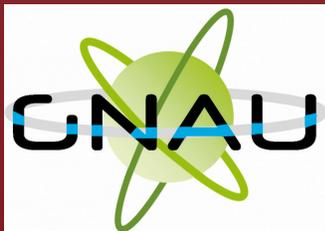
2^d semestre 2021 //
www.ville-guise.fr



[p.8] La Halle bientôt inaugurée



[p.10] Investissements et travaux



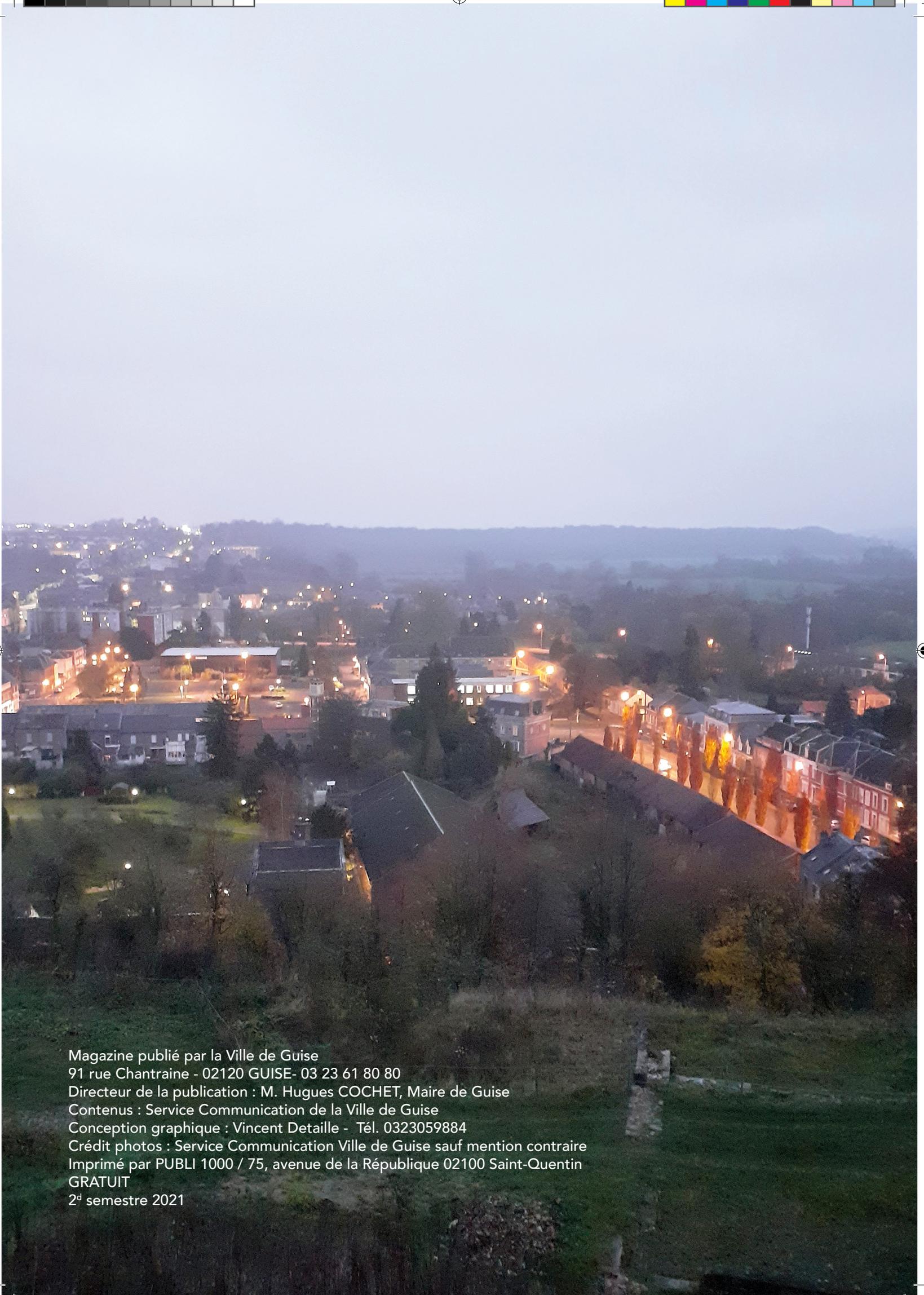
[p.13] La dématérialisation du droit des sols



[p.14] Les consignes de tri ont changé !



Et aussi : dératissage, des règles à respecter ; une convention avec 30 millions d'amis ; la bibliothèque vous accueille...



Magazine publié par la Ville de Guise
91 rue Chantraine - 02120 GUISE- 03 23 61 80 80
Directeur de la publication : M. Hugues COCHET, Maire de Guise
Contenus : Service Communication de la Ville de Guise
Conception graphique : Vincent Detaille - Tél. 0323059884
Crédit photos : Service Communication Ville de Guise sauf mention contraire
Imprimé par PUBLI 1000 / 75, avenue de la République 02100 Saint-Quentin
GRATUIT
2^d semestre 2021



Le mot du maire

Si l'année qui s'achève a encore été difficile, beaucoup d'activités et de manifestations ont pu tout de même voir le jour ; les commerces et lieux de culture sont rouverts ; les habitants peuvent de nouveau sortir et se rencontrer pour faire vivre notre ville et profiter de ses atouts, et je m'en réjouis.

La Ville de Guise et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise ont recruté en août une cheffe de projet Petites Villes de demain, chargée de travailler avec les élus aux projets à réaliser dans le cadre de ce programme et à leur mise en application. Nous souhaitons également associer les habitants à cette démarche, c'est pourquoi un questionnaire a été distribué début novembre pour recueillir vos avis et vos attentes sur différentes thématiques. Vos réponses seront étudiées et intégrées, dans la mesure du possible, aux réflexions déjà en cours.

Vous l'avez sans doute remarqué, la Halle Marie de Lorraine (square des Minimes et rue Camille Desmoulins) est quasiment terminée. Elle sera inaugurée au printemps 2022. D'ici là, n'hésitez pas à penser à vos événements privés, associatifs ou professionnels dans ce lieu !

Je profite de cet édito pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Hugues COCHET
Maire de Guise



Sommaire

// **Culture et jeunesse** [p.4-5]

// **Petites Villes de demain, les réflexions avancent...** [p.6 à 9]

// **Investissements et travaux** [p.10-11]

// **Vie citoyenne et informations** [p.12 à 14]

// **Tribune de l'opposition** [p.15]

// Culture et jeunesse

La bibliothèque, presque comme avant

Petit à petit, la bibliothèque a retrouvé ses pratiques d'avant.

Les classes reviennent et c'est un grand plaisir de retrouver du bruit après ces longs mois où bien qu'ouverte au public le silence était plutôt de mise. Quelques animations ont déjà été proposées au public avec le CPIE, plusieurs randonnées contes ont pu se dérouler dans la ville ou les jardins du Familistère en bénéficiant en plus d'une météo clémente. Un échange entre deux classes de Guise et de Tupigny au cours d'une journée sur le thème d'Halloween avec le concours du Familistère a eu lieu dans un climat chaleureux. La bibliothèque a également participé au ciné jeune en présentant un coin lecture autour de la danse thème de l'année. Un stand a été tenu pendant le salon des seniors avec un accent mis sur les livres pour malvoyants ainsi que sur les livres audio. Une action en partenariat avec l'ADMR est actuellement en cours autour de « un livre, un parent, un enfant ».

Les séances bébé lecteurs ont repris à la crèche avec les assistantes maternelles.

Rappelons que la bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, que le pass sanitaire et les gestes barrière sont requis et qu'il est possible de réserver des livres pour les personnes ne disposant pas du certificat vaccinal.



Ciné-jeune de l'Aisne 2021 : un festival en deux parties, mais réussi !

La 39^{ème} édition du festival international de cinéma jeune public, Ciné-jeune de l'Aisne, s'est adaptée aux conditions sanitaires actuelles. Deux temps forts étaient prévus cette année : les Lumières de printemps, consacrées au public scolaire et évoquées dans le précédent magazine ; les Lumières d'automne, du 20 au 27 octobre dernier, ouverte au tout public. Ce fut l'occasion de proposer des rencontres professionnelles, des séances événements, des projections d'avant-premières et de films autour du focus « Cinéma et danse », un ciné-miam au Château Fort de Guise, ou encore la Grande journée des enfants au Familistère. Le public était au rendez-vous, heureux de pouvoir participer de nouveau à des événements culturels « en vrai » !



Le CLSPD agit sur tous les fronts !

Un ciné-débat sur le thème de la radicalisation

Un ciné-débat était proposé le 2 octobre dernier sur le thème suivant : Comment prévenir la radicalisation ? Il a rassemblé un petit groupe de jeunes qui a pu visionner le film La Désintégration (Philippe Faucon, 2011), puis en discuter avec Philippe Henry, professeur de philosophie, et l'association Rencontre Citoy'Aisne. Les participants ont considéré que la prévention de la radicalisation était une lutte contre la haine, et contre des agissements de manipulateurs qui attisent la haine. Une vision positive d'espoir, fondée sur la fraternité, a pu être proposée.

Des activités pour les jeunes pendant les vacances

L'équipe d'animateurs du CLSPD a proposé, pendant les vacances de la Toussaint, des activités pour les jeunes, en lien avec le tissu associatif local la plupart du temps. Ces activités (sport, jeux, sensibilisation, loisirs...) sont destinées aux jeunes de 12 à 25 ans. L'objectif est d'occuper utilement et activement, avec des animateurs formés, les jeunes qui passent les vacances à Guise sans nécessairement pouvoir profiter de loisirs souvent payants ou inaccessibles pour ceux qui ne peuvent se déplacer en voiture. Par ce biais, la Ville vient à eux et entretient un lien de proximité favorisant la vie sociale et citoyenne.



Une sensibilisation au milieu aquatique pour les enfants

Organisée par le Secours Populaire, la piscine Aquoisia et le CCAS, en collaboration avec le CLSPD de la Ville, l'opération Comme un poisson dans l'eau a permis, pendant les vacances de la Toussaint, de sensibiliser au milieu aquatique une dizaine d'enfants de la ville.

Un dialogue autour des violences conjugales et intrafamiliales

Une centaine de lycéens et collégiens de la Ville de Guise ont assisté, le 26 novembre dernier, à une représentation de la compagnie ACALY, au théâtre du Familistère, sur le thème des violences conjugales et intrafamiliales. Une série de situations mettait en lumière les violences faites aux femmes : le sexisme ordinaire, les violences conjugales, les témoins qui ne disent rien, le harcèlement sexuel au travail... A travers le récit de plusieurs personnages, en couple, entre amis, entre collègues, le dialogue s'est ouvert. Des interventions ont également eu lieu en aval et en amont du spectacle avec la Maison de la Prévention et de la Protection des Familles (MPPF Gendarmerie 02), la police municipale et les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS).

// Petites Villes de demain,

Le temps de la réflexion avant de rédiger des plans d'action

Au printemps dernier, la Ville de Guise a été retenue dans le programme national Petites Villes de Demain, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour en accompagnant et en donnant les moyens aux collectivités de concrétiser leurs projets de revitalisation. Déjà lauréate du programme de redynamisation du centre-bourg en 2015, la Ville en recueille aujourd'hui les premiers résultats : forte augmentation du nombre de commerces de proximité, amélioration du cadre de vie de la rue Camille Desmoulins, rénovation du patrimoine ou encore développement des services publics. Ce nouveau programme, d'une durée de 6 ans, constitue donc une réelle opportunité de poursuivre la politique de mise en valeur de la Ville, d'en révéler son potentiel et d'accélérer sa transformation dans le but de répondre aux enjeux actuels et futurs. La première étape de ce programme est l'élaboration du projet de territoire d'ici la fin d'année 2022. L'année prochaine sera donc consacrée au lancement d'études qui permettront de préciser les projets réalisables. Concrètement, le dispositif permet un soutien en ingénierie (via le recrutement d'un poste de chef de projet) ainsi que le financement de mesures thématiques ciblées : l'amélioration de l'habitat, le maintien et l'animation du commerce de centre-ville, le développement touristique, la mise en valeur du patrimoine, l'aide à la mobilité.... Autant de sujets incontournables qui méritent d'être traités dans le but d'offrir aux Guisards un meilleur cadre de vie au quotidien tout en rendant le bourg plus attractif pour les extérieurs. Une ville plus attractive est en effet une ville qui attire de nouveaux habitants, de nouveaux investisseurs et donc de nouveaux emplois !



La Ville de Guise a interrogé ses habitants

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la Ville a souhaité recueillir le plus largement possible le ressenti et les opinions des Guisards sur leur ville, la façon dont ils la vivent et la voient, via la distribution d'un questionnaire dans toutes les boîtes aux lettres. L'objectif était de mieux comprendre leurs attentes et besoins, pour orienter les projets, dans la mesure du possible, en fonction de leurs réponses. Nous vous remercions du temps pris à répondre et nous vous tiendrons informés des suites données...


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

les réflexions avancent...

CONSUMMATION

(entourez la réponse qui vous correspond)

Fréquentez-vous le marché du samedi matin ?

Oui souvent / Non ou rarement / Occasionnellement

Etes-vous satisfaits des éléments suivants en centre-ville ?

La qualité des espaces publics aux abords des commerces du centre-ville oui / non
 Le confort / la sécurité des piétons oui / non
 L'élégance des boutiques oui / non
 Les vitrines des boutiques oui / non
 Les horaires d'ouverture des commerces oui / non
 L'offre globale de commerces / la diversité oui / non
 Si non, précisez ce que vous souhaiteriez comme commerce...
 L'atmosphère et l'ambiance générale du centre-ville oui / non
 La propreté du centre-ville oui / non
 L'accessibilité et la circulation dans le centre-ville oui / non
 Les prix des commerces du centre-ville oui / non

Fréquentez-vous la zone commerciale ?

Oui souvent / Non ou rarement / Occasionnellement

Pensez-vous que la zone commerciale devrait s'agrandir ?

Oui / Non

Pensez-vous qu'il faudrait faciliter l'installation de commerçants et artisans en centre-ville ?

Oui / Non

Etes-vous informés du projet de la Halle Marie de Lorraine ?

Oui / Non

CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES

(entourez la réponse qui vous correspond)

Depuis combien de temps habitez-vous à Guise ?

Moins d'un an / Entre 1 et 5 ans / Entre 5 et 10 ans / Depuis plus de 10 ans

Dans quel quartier de la ville habitez-vous ?

Les Coutures / Centre-ville / Madagascar / Quintemplot et rue de Vervins / La Poterne / La Haute-Ville / Les Minimes
 Familistère et environs / Robbé / Château et environs / Les Abattoirs / La gare

Qu'elle est votre situation professionnelle ?

Salarié / Chef d'entreprise / En recherche d'emploi / en formation / Sans emploi / au foyer / A la retraite
 Autre...

Quelle est votre situation personnelle ?

Famille / Couple / Célibataire

Quel est votre âge ?

Moins de 30 ans / Entre 30 et 44 ans / Entre 45 et 59 ans / 60 ans et plus

Etes-vous ?

Locataire / Propriétaire

CADRE DE VIE

(cochez la case qui vous correspond)

Est-ce que les points suivants sont, selon vous, à Guise :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Insatisfaisant
Services administratifs (poste, mairie, écoles...)				
Commerces de proximité				
Espaces verts / nature				
Pistes cyclables et cheminements piétons				
Propreté de la ville				
Fréquentation touristique				
Relations avec les autres habitants				
Réseau routier et transports en commun				
Fleurissement / décorations				
Equipements sportifs				
Culture (bibliothèque, cinéma, théâtres, expos...)				
Zone commerciale et d'activités				
Possibilité d'emplois et de formation				
Sécurité				

DEPLACEMENTS

(entourez la réponse qui vous correspond)

Pour vous, est-il facile d'utiliser les moyens de déplacements suivants à Guise ?

Voiture oui / non
 Pieds oui / non
 Taxi oui / non
 Vélo oui / non
 Moto oui / non
 Bus oui / non

Pour quelles raisons vous déplacez-vous le plus (2 choix) ?

Travail ou formation / Courses / Loisirs / Ecoles

A quelle fréquence venez-vous dans le centre-ville ?

Plusieurs fois par semaine / Plusieurs fois par mois / Une fois par mois / Moins d'une fois par mois
 Une fois par an ou moins

Fréquentez-vous plus le centre-ville depuis les améliorations du projet centre-bourg ?

Oui / Non

Pour quelles raisons venez-vous dans le centre-ville ?

J'y habite / J'y travaille / Pour mes achats courants / Pour les services publics et la santé / Pour mes loisirs /
 Pour les cafés, bars ou restaurants / Pour les événements et manifestations

Est-ce que les raisons suivantes vous empêchent de venir en centre-ville ?

C'est loin de chez moi oui / non
 C'est loin de mon travail oui / non
 J'ai l'habitude d'aller ailleurs oui / non
 Le stationnement est difficile oui / non

LA VILLE DE GUISE VOUS INTERROGE !

Engagée depuis 2015 dans une forte ambition de redynamisation du centre-bourg, la ville en recueille aujourd'hui les premiers résultats : augmentation du nombre de commerces de proximité (aides du fonds FISAC notamment), amélioration du cadre de vie de la rue Camille Desmoulins, rénovation du patrimoine, ou encore développement des services publics, sont autant de signes encourageants qui permettent à notre territoire de renvoyer une image plus positive tout en améliorant la vie de sa population.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire, et la chute constante de la démographie, la problématique des habitats insalubres ou encore les difficultés de déplacements ou de formation nous prouvent que le chemin est encore long pour inverser la tendance.

La Ville se réjouit donc d'avoir été récemment retenue dans le programme national Petites Villes de demain, qui vise à poursuivre les améliorations et changements profonds engagés depuis 2015 avec le programme Redynamisation du centre-bourg.

Dans ce contexte, nous avons souhaité recueillir le plus largement possible le ressenti et les opinions des Guisards sur leur ville, la façon dont ils la vivent et la voient. L'objectif est de mieux comprendre vos attentes et besoins, pour orienter les projets, dans la mesure du possible, en fonction de vos réponses. Nous vous remercions donc par avance du temps que vous prendrez à répondre à ce questionnaire.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie de Guise 91 rue Chantraîne 02120 Guise pour réaliser une enquête auprès des habitants suite à l'opération Centre-Bourg, au Fonds FISAC pour les commerçants, pour préparer le programme Petites Villes de demain et améliorer la communication. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO site à Reuvas (50000). Si rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : direction des services, élus, services communication, CCI de l'Aisne (données anonymes et synthétiques). Les données sont conservées pendant un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : M. Le Maire, 91 rue Chantraîne 02120 Guise. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

J'accepte que les données collectées dans ce questionnaire fassent l'objet d'un traitement (merci de cocher cette case).

Les questionnaires remplis sont à retourner, au choix :

- par mail : accueil-mairie@ville-guise.fr
- par courrier : Mairie de Guise 91 rue Chantraîne 02120 Guise
- à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres
- à l'accueil de la Communauté de Communes (469 rue Sadi Carnot)
- à l'Espace C numérique (59 rue Camille Desmoulins)



DATE LIMITE DE REPONSE
22 novembre 2021



PETITES VILLES DE DEMAIN

(entourez la réponse qui vous correspond)

Savez-vous que la ville a été retenue dans le programme national Petites Villes de demain ?

Oui / Non

Pensez-vous que globalement la ville de Guise évolue dans le bon sens ?

Oui / Non

Quels atouts / qualités la Ville pourrait mettre en avant selon vous ?

Pensez-vous que les thématiques suivantes devraient être plus travaillées / développées à Guise

Amélioration de l'habitat oui / non
 Tourisme oui / non
 Patrimoine historique oui / non
 Environnement oui / non
 Commerces et activité économique oui / non
 Image de la ville / marketing territorial oui / non
 Emplois et formation oui / non
 Animations et manifestations oui / non

COMMUNICATION

(entourez / cochez la réponse qui vous correspond)

Pour les moyens de communication suivantes, dites si :

	Je le connais	Je ne le connais pas	Je l'utilise	Je ne l'utilise pas
Magazine GuiseMag				
Guide de la vie associative				
Page Facebook de la Ville				
Site internet de la Ville				
Hall d'accueil de la Mairie (affichage, écran, flyers)				
Presse et média locaux				
Affiches / flyers dans les commerces de la Ville				
Panneau lumineux (Place d'Armes)				
Panneaux publicitaires en ville (sacettes à 2 faces)				
Panneaux d'affichages municipaux répartis en ville				

Est-ce que les sujets suivants vous intéressent ?

Vie citoyenne / Vie pratique oui / non
 Commerce / Artisanat / Industrie oui / non
 Santé oui / non
 Travaux / Espaces verts oui / non
 Tourisme oui / non
 Enfance / Jeunesse / Education oui / non
 Histoire de la Ville oui / non
 Services / Equipements oui / non
 Associations oui / non
 Vie culturelle / Animations oui / non
 Logement / Urbanisme / Circulation oui / non
 Programme Petites Villes de demain oui / non
 Environnement / Ecologie oui / non

Si le site internet proposait des services en ligne (paiement cantine, formulaires en ligne, demande de rdv...), les utiliserez-vous pour éviter de vous déplacer en mairie ?
 Oui / Non

Souhaitez-vous recevoir des informations :

Par mail oui / non
 Via une application mobile oui / non
 Sur instagram oui / non

Expression libre...

Merci de votre participation !

La Halle Marie de Lorraine bientôt inaugurée

Menuiseries, garde-corps, enduits, peintures, placage d'un pignon en briquettes, aménagements du parvis... : les travaux de la Halle Marie de Lorraine se poursuivent et laissent petit à petit apparaître les bâtiments. L'échafaudage des façades rue Camille Desmoulins est démonté, permettant de mieux s'imaginer le lieu et ses potentialités ! Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année. Le projet de la Halle Marie de Lorraine (du nom de la duchesse de Guise, dernière représentante de la Maison de Guise, qui a fondé l'Hôtel-Dieu de la ville au XVII^e siècle) a débuté dans le cadre de l'opération de revitalisation Centre-bourg et se termine aujourd'hui dans le cadre du lancement du programme Petites Villes de demain ; avec retard il est vrai, en raison de travaux non prévus à l'origine (façade de gauche à reprendre entièrement notamment), de la crise sanitaire et de la pénurie de matériaux.



Il s'agit d'un projet d'importance pour la Ville de Guise. Il permet de redonner vie à des immeubles anciens et patrimoniaux de la rue Camille Desmoulins (l'ancienne quincaillerie Bidaux). Il fait le lien entre le centre-ville et le square des Minimes grâce à une ruelle ouverte qui permettra aux habitants de traverser à pied, après par exemple s'être garés sur le square pour ensuite faire leurs achats dans les commerces de proximité. Il permet aussi de revaloriser le square avec tout un aménagement paysager et urbain jusqu'à la place de la Poterne, qui améliore le cadre de vie des habitants du quartier.

Enfin, il permet de disposer d'un nouvel équipement qui peut accueillir de nombreuses activités : sportives, culturelles, touristiques, familiales, commerciales, éducatives... Beaucoup de choses sont possibles dans et autour de la Halle Marie de Lorraine ! La Ville a déjà des idées ; les commerçants seront bien sûr aussi associés, et les habitants pourront privatiser les espaces ; chacun pouvant ainsi participer au dynamisme et à l'animation de la commune, pour les habitants mais aussi les touristes.



les réflexions avancent...



Magazine d'informations de la Ville de Guise // 2^d semestre 2021

// Investissements



Halle Marie de Lorraine

Construction, réhabilitation, restauration d'ouvrage d'art (ponts) et mise aux normes des murs de berges (en phase d'achèvement)
Réalisé par des entreprises



Travaux d'enfouissement des réseaux

(éclairage public, fibre, électricité)
Rue de l'Égalité et rue des Coutures (achevé)
Réalisé par des entreprises



Signalétique piétonne dans la ville

(en phase de pose)
Réalisé par des entreprises



Rénovation des sanitaires de l'école Schweitzer

(achevé)
En régie municipale



Traçage routier

(achevé)
En régie municipale

et travaux 2021



Réfection des deux salles du dojo
(achevé)
En régie municipale



Passage de l'éclairage public en led
rue des Dîmes et rue de Robbé
(achevé)
En régie municipale



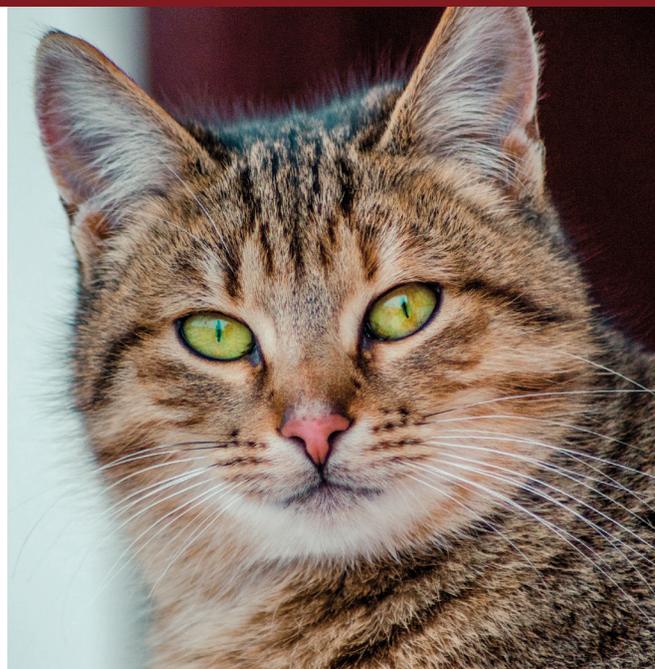
Installation d'une rampe PMR au gymnase Juchli
(achevé)
En régie municipale



**Réfection de la tête d'une partie du mur d'enceinte
du cimetière Saint-Médard**
(achevé)
En régie municipale

Dératisation les propriétaires doivent agir !

Le Maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. C'est donc à ce titre qu'il met en place toute disposition pour lutter contre les nuisibles et notamment les rats. La Ville dispose ainsi d'un contrat avec une société externe qui permet de dératiser le domaine public (réseaux d'eaux pluviales, bâtiments communaux...) deux fois par an. Ce contrat inclut également le traitement chez quelques particuliers dans le but de solutionner « les points à forte densité » à la source. Pour autant les interventions de la commune doivent être « mesurées » et ciblées sur des points répertoriés, et ne doivent en aucun cas à terme se substituer aux actes privés visant à maintenir la propreté et la salubrité du domicile personnel, pour éviter toute nuisance à des tiers. La commune n'a pas vocation à distribuer continuellement et à la demande des produits raticides. C'est une question de mesure. De même, les frais de dératisation sont en principe à la charge exclusive du propriétaire. Le décret n°87-713 du 26 août 1987 qui fait état des charges récupérables auprès du locataire, ne prévoit en effet pas que les frais de dératisation peuvent lui être imputables.

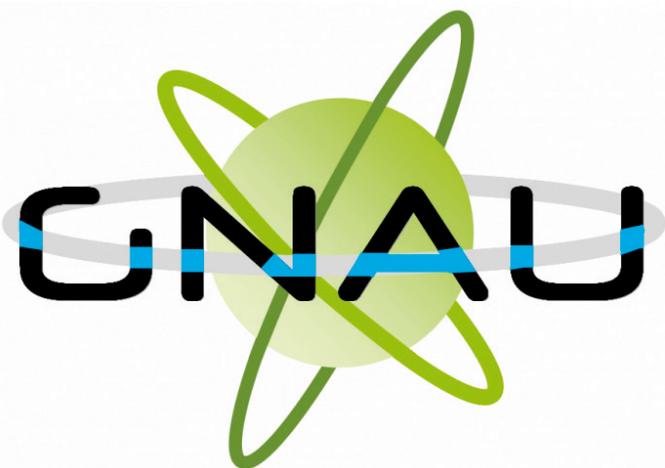


Une convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants

Particulièrement sensible à la cause animale et en particulier au problème de prolifération des chats et à leur devenir, l'équipe municipale a souhaité solliciter l'aide de la Fondation 30 millions d'amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants qui se trouvent sur le territoire de la commune. Cette démarche responsable et respectueuse du bien-être animal s'est concrétisée par la signature d'une convention en date du 26 mars 2021 visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire ou sans détenteur, et vivant sur le domaine public de la municipalité, par le contrôle de leur reproduction. Ainsi la commune et la Fondation participent, chacune à hauteur de 50 %, aux frais de stérilisation et de tatouage réalisés dans l'année par la clinique vétérinaire des Ducs de Guise. Enfin, cette convention vise également à rappeler les obligations des propriétaires envers leurs animaux.

Dématérialisation droits des sols, un nouveau service pour les usagers

L'année 2021 marque un tournant majeur dans l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme avec le déploiement de la dématérialisation. A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir par voie électronique les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Les communes de plus de 3 500 habitants devront, quant à elles, disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir les demandes et de les instruire sous forme dématérialisée. Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique de nos administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.



Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les usagers (ou les pétitionnaires) :

- un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment sans contraintes dues aux horaires d'ouverture des services
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier

• des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires

Pour dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction à compter 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise s'organise et met en place une plateforme : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). Cette plateforme sera mutualisée à l'ensemble des communes pour lesquelles la CCTSO instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce téléservice gratuit pour tous sera bientôt disponible sur notre site internet : www.cctso.fr

Après s'être créé un compte personnel sur le guichet numérique, les usagers pourront y déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Toutefois, le dépôt papier est toujours possible en mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé. Les agents en charge de l'urbanisme en mairie et en CCTSO seront à la disposition des usagers pour les accompagner dans cette démarche.

Extension des consignes de tri, maintenant tous les emballages et papiers se trient !

Afin de simplifier le geste de tri des habitants du territoire, de valoriser un maximum de déchets recyclables et de répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique (généralisation des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022), le Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés « Valor'Aisne », la Communauté de Commune Thiérache Sambre et Oise et l'ensemble des collectivités territoriales de l'Aisne, ont pris collectivement la décision d'étendre les consignes de tri à tous les emballages depuis le 13 septembre prochain.

Des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne ont été réalisés durant l'été pour permettre d'accueillir et de trier de nouveaux emballages. Seule la consigne de tri évolue, les modes de collecte restent inchangés. Ce nouveau geste contribue grandement à préserver les ressources naturelles. Grâce à ces nouvelles consignes de tri, il devient possible de réduire le volume des déchets non recyclables en déposant dans le sac ou bac de tri « jaune » tous les emballages et papiers sans exception : emballages en métal (y compris les petits), en carton, briques alimentaires, papiers, et, fait nouveau, tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crèmes cosmétiques, boîtes de poudre chocolatée...).

MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

se trient !



Bouteilles & flacons en plastique



✦ Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !

Emballages métalliques



Cartons & briques alimentaires



Tous les papiers, journaux, magazines



LES NOUVEAUX !

+ Pots et barquettes en plastique



+ Boîtes et tubes en plastique



+ Sacs, sachets et films en plastique



+ Petits emballages métalliques



www.cctso.fr



Un doute, une question, appelez le **03 23 61 12 17**

Pour accompagner les habitants dans ce changement, une grande campagne de communication a été lancée. Il est également possible de consulter le site internet www.jetriedanslaine.fr. Enfin, l'Ambassadeur du tri de la Communauté de Communes reste à disposition des habitants pour répondre à toute question (03 23 61 12 17).

MAINTENANT, TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS se trient !



www.jetriedanslaine.fr



// Tribune de l'opposition

A la mémoire de Murielle Mayeur, décédée le 19 octobre à l'âge de 69 ans. Candidate sur la liste Guise Avenir, Murielle était une femme volontaire et rayonnante, qui manquera à toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé. Nos pensées vont à sa famille et tous ses proches.

Chères Guisardes, chers Guisards,

Nous pouvons nous réjouir, le pic de la pandémie semble aujourd'hui derrière nous. En maintenant avec prudence les gestes barrières dans notre quotidien, nous sortirons bientôt de cette crise sanitaire. A notre échelle, nous tenions à souligner votre civisme et le formidable travail de tous les professionnels de santé de Guise qui ont œuvré au succès de la campagne de vaccination. La vie démocratique a repris. Cette année, les débats au sein du conseil municipal se sont tenus dans un esprit d'écoute et toujours constructifs. Nous avons salué, par exemple, la reconduction du dispositif « petits déjeuners » dans nos écoles, un geste précieux pour favoriser l'apprentissage de nos enfants. L'occasion de rendre hommage aux personnels scolaires qui entre les protocoles sanitaires et le succès de la cantine à un euro, ont su parfaitement répondre à tous ces défis logistiques. Au cours des débats, nous avons trouvé un écho favorable auprès du Maire et de l'équipe municipale qui, nous n'en doutons pas, prêteront une oreille attentive à nos propositions. Au-delà de nos oppositions, nous sommes d'abord mobilisés collectivement pour Guise et tous ses habitants. Il ne faut pas nier cependant la réalité. Notre ville est passée sous le seuil des 5 000 habitants et connaît toujours un contexte social difficile. 2022 doit être l'année du rebond



pour Guise. L'inauguration tant attendue de la Halle Marie de Lorraine sera le marqueur de ce nouvel élan. Le chantier à venir de l'école de musique à Madagascar prolongera cet effort. A travers le programme « Petite Ville de Demain », de grandes opportunités s'offrent à Guise. Nous devons poursuivre la politique d'attractivité touristique, par la promotion d'un parcours culturel entre le Familistère et le Château Fort, et le tracé de voies cyclables en centre-ville pour relier les deux entrées de l'Eurovélo route. Sur le front de l'emploi, nous souhaitons voir la concrétisation de la reprise du site de Tidee par l'entreprise Mob-ion. Nous savons tous le travail déjà fait par les entrepreneurs et les élus, et espérons qu'il portera tous ses fruits. Enfin, nous serons très vigilants quant aux mesures écologiques. La charte contre les Perturbateurs Endocriniens signée en 2019 par la commune est un pas encourageant. L'espace covoiturage Place Lesur est une opportunité dont les Guisards doivent se saisir. Nous veillerons surtout à ce que tout chantier, toute installation de matériel industriel dans notre commune respecte à la lettre le code de l'environnement, la santé et le bien-être de tous les riverains.

Pour Guise, pour notre Avenir. Ensemble, avec vous.

Claire Lebeau et Rémi Gallet



Défilé

Dimanche 5 décembre

Hommages aux soldats morts pour la France en Afrique du Nord

(départ à 11h de la Mairie)



*La Ville de Guise
vous souhaite
de joyeuses fêtes*

*INPS: Ne pas jeter sur la voie publique
Crédits photos : Pixabay, hansbeen*

